

**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

Commune de Souffelweyersheim
1 place du Général de Gaulle
67460 SOUFFELWEYERSHEIM

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
DU 10/03/2026**

Le Conseil d'Administration, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs (trois jours francs en droit local Alsace-Moselle) avant la présente séance ordinaire, s'est réuni en l'an deux mille vingt-six, le dix mars à dix-huit heures trente minutes, sous la présidence de Madame Myriam JOACHIM, Vice-Présidente.

Étaient présents :

M. Pierre PERRIN, Mme Myriam JOACHIM, Mme Monique WAMSLER, M. Martial GERHARDY, M. Laurent REYMANN, Mme Béa KLEIN, Mme Francine LALLIER, M. Paul TEDESCHI, Mme Mireille MATTER, M. Jacques BRETON.

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme Nadia THOMAS a donné son droit de vote à Mme Myriam JOACHIM

Étaient absents :

M. Patrick KURTZ
M. Jacques BOEHRINGER
M. Sabin MUNTEAN
Mme Fanny GOURDIN

Nombre de membres élus	15
Nombre de membres en fonction	15
Nombre de membres présents	10

Calcul du quorum : $15 : 2 = 7,5$ arrondi à 8

(N'entre pas dans le calcul du quorum, le membre empêché qui a donné pouvoir à un autre membre du Conseil d'Administration pour voter en son nom)

**Le quorum est atteint avec 10 présents
au moment de l'ouverture de la séance.**

Le Conseil d'Administration peut délibérer valablement.

Le Conseil d'Administration a été convoqué à la présente réunion le 26/02/2026.

ORDRE DU JOUR

- I. Désignation d'un secrétaire de séance
- II. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 février 2026

08/2026	Budget primitif 2026
09/2026	Modification demande de secours financier
10/2026	Demande de secours financier
11/2026	Demande de secours financier

- III. Divers

Madame Myriam JOACHIM, Vice-Présidente, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres présents.

I. – DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le Conseil d'Administration désigne, à l'unanimité, Monsieur Laurent REYMANN comme secrétaire de séance.

II. – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2026

Le procès-verbal de la séance du 17 février 2026 est approuvé à l'unanimité.

08/2026 – BUDGET PRIMITIF 2026

Le CCAS de Souffelweyersheim, ne gère aucune dette ni dépenses d'investissements.

Les dépenses de fonctionnement 2026 :

Pour 2026 la part consacrée aux secours est maintenue à 10 000 €, qu'il s'agisse des aides alimentaires d'urgence ou des secours financiers (*65- autres charges de gestion courante*).

L'enveloppe budgétaire des charges à caractère général (011) (fêtes des personnes âgées...) est portée à **42 849,41 €** (*dont 5 000 € de refacturation par la ville*)

Les recettes de fonctionnement 2026 :

La principale recette du budget du CCAS reste la subvention communale. Il est proposé de maintenir celle-ci à 35 000 € pour l'année 2026.

La subvention d'équilibre au regard des résultats 2025 est ajustée à 130 000 € (35 000 € de subvention d'équilibre et 95 000 € pour la refacturation).

L'intégration de ces écritures comptables et budgétaires permettra une meilleure visibilité et transparence des finances du CCAS :

Écritures de refacturation :

Pour mémoire 2025 :

CCAS			Chapitre	Compte	BP 2025	Réalisé
Dépense	Mandat	Remboursement des frais de personnel	12	6211	100 000,00 €	90 171,25 €
		Remboursement charges individualisables et non individualisables	11	62871	5 000,00 €	3 641,61 €
Recette	Titre	Subvention d'équilibre	74	74748	140 000,00 €	140 000,00 €

Ville			Chapitre	Compte	BP 2025	Réalisé
Dépense	Mandat	Subvention d'équilibre	65	657363	140 000,00 €	140 000,00 €
Recette	Titre	Refacturation frais de personnel	70	70843	100 000,00 €	90 171,25 €
		Refacturation charges individualisables et non individualisables	70	70873	5 000,00 €	3 641,61 €

Prévision 2026 :

CCAS			Chapitre	Compte	BP 2026
Dépense	Mandat	Remboursement des frais de personnel	12	6211	95 000,00 €
		Remboursement charges individualisables et non individualisables	11	62871	5 000,00 €
Recette	Titre	Subvention d'équilibre	74	74748	130 000,00 €

Ville			Chapitre	Compte	BP 2026
Dépense	Mandat	Subvention d'équilibre	65	657363	130 000,00 €
Recette	Titre	Refacturation frais de personnel	70	70843	95 000,00 €
		Refacturation charges individualisables et non individualisables	70	70873	5 000,00 €

Balances générales :

FONCTIONNEMENT	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	BP2026
011 - Charges à caractère général	27 296,63 €	28 447,46 €	30 839,14 €	42 849,41 €
012 - Charges de personnel	285,00 €	285,00 €	90 171,25 €	95 300,00 €
014 - Atténuation de produits				
023 - Virement à la sect° d'investis.				
042 - Opérations d'ordre entre section (amort)				
65 - Autres charges gestion courante	5 718,62 €	7 550,86 €	9 739,30 €	10 000,00 €
66 - Charges financières				
67 - Charges exceptionnelles				
022- Dépenses imprévues				
TOTAL DEPENSES	33 300,25 €	36 283,32 €	130 749,69 €	148 149,41 €
002 - Excédent antérieur reporté Fonc				18 149,41 €
013 - Atténuation de charges				
042 - Opérations d'ordre entre section				
70 - Produits des services				
73 - Impôts et taxes				
74 - Dotations et participations	25 000,00 €	35 000,00 €	140 000,00 €	130 000,00 €
75 - Autres produits gestion courant		757,70 €	85,70 €	
76 - Produits financiers				
77 - Produits exceptionnels				
TOTAL RECETTES	25 000,00 €	35 757,70 €	140 085,70 €	148 149,41 €
Résultat de fonctionnement année N	-8 300,25 €	-525,62 €	9 336,01 €	
Résultat reporté : excédent de fonctionnement	17 639,27 €	9 339,02 €	8 813,40 €	
Affectation fonct 002 R (résultat fonct.cumul reporté)	9 339,02 €	8 813,40 €	18 149,41 €	

Le Conseil d'Administration,

sur proposition de Madame Myriam JOACHIM, Vice-Présidente,

VU les orientations budgétaires arrêtées par le Conseil d'Administration dans sa séance du 17 février 2026 ;

VU l'affectation des résultats du Compte Financier Unique 2025 ;

VU l'équilibre en dépenses et en recettes en section de fonctionnement, soit 148 149,41 € ;

après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 11 voix pour, dont 1 par procuration

VOTE le présent Budget Primitif pour l'année 2026 et ses annexes, tel que présenté.

09/2026 – MODIFICATION DEMANDE DE SECOURS FINANCIER

Madame Myriam JOACHIM soumet aux membres présents une demande de secours financier reçue le 29/01/2026 par Madame Laetitia VILLARS, assistante sociale de secteur de l'Eurométropole de Strasbourg Nord.

Cette demande concerne une personne domiciliée à Souffelweyersheim et porte sur la prise en charge de la somme restante pour le séjour scolaire de sa fille, à hauteur de 320€.

Par un mail en date du 29 Janvier 2026, Madame Laetitia VILLARS, assistante sociale de secteur de l'Eurométropole de Strasbourg Nord, expose la situation au travers d'un bilan social joint en annexe.

Par un mail en date du 20 février 2026, Madame Laetitia VILLARS, assistante sociale de secteur de l'Eurométropole de Strasbourg Nord, m'informe que la demande d'aide financière pour cette personne est de 160€. Une demande d'aide à la CeA a également été faite à hauteur de 160€, qui a été acceptée. Le mail est joint en annexe.

Le Conseil d'Administration,

VU la délibération N° 04.2026 du 17 février 2026 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1611-6 ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L.123-5 et R.123-2 ;

VU la demande de Madame Laetitia VILLARS, assistante sociale de secteur de l'Eurométropole de Strasbourg Nord, reçue le 29 janvier 2026 ;

Considérant les éléments complémentaires transmis par Madame Laetitia VILLARS, assistante sociale de secteur de l'Eurométropole de Strasbourg Nord, reçus le 20 février 2026 ;

après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 11 voix pour, dont 1 par procuration

EMET un avis favorable à la demande de secours financier d'une personne domiciliée à Souffelweyersheim portant sur la prise en charge de la somme restante pour le séjour scolaire de sa fille, à hauteur de 160€.

VERSE l'aide à l'école Dannenberger, sur présentation d'un justificatif.

10/2026 - DEMANDE DE SECOURS FINANCIER

Madame Myriam JOACHIM soumet aux membres présents une demande de secours financier reçue le 12/01/2026 par Madame Lana KNOCHHEL-SEHR, assistante sociale à la Mairie de Souffelweyersheim.

Cette demande concerne une personne domiciliée à Souffelweyersheim et porte sur la prise en charge des obsèques de sa compagne décédée, à hauteur de 2 769,80€.

Par un bilan social en date du 12 Janvier 2026, Madame Lana KNOCHHEL-SEHR, assistante sociale à la Mairie de Souffelweyersheim, expose la situation au travers d'un bilan social joint en annexe.

La demande étant ajournée lors de la dernière commission du CCAS en date du 17 février 2026, il a été demandé plus d'éléments pour statuer sur cette demande. De nouveaux éléments ont été apportés à la situation.

Le Conseil d'Administration,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1611-6 ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L.123-5 et R.123-2 ;

VU la demande de Madame Lana KNOCHHEL-SEHR, assistante sociale à la Mairie de Souffelweyersheim, reçue le 12 Janvier 2026 ;

après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 11 voix pour, dont 1 par procuration

EMET un avis défavorable à la demande de secours financier d'une personne domiciliée à Souffelweyersheim portant sur la prise en charge des obsèques de sa compagne décédée, à hauteur de 2 769,80€.

11/2026 - DEMANDE DE SECOURS FINANCIER

Madame Myriam JOACHIM soumet aux membres présents une demande de secours financier reçue le 20/02/2026 par Madame Lana KNOCHHEL-SEHR, assistante sociale à la Mairie de Souffelweyersheim.

Cette demande concerne une personne domiciliée à Souffelweyersheim et porte sur la prise en charge de son dernier stage de BAFA, à hauteur de 390 €.

Par un bilan social en date du 20 février 2026, Madame Lana KNOCHHEL-SEHR, assistante sociale à la Mairie de Souffelweyersheim, expose la situation au travers d'un bilan social joint en annexe.

Le Conseil d'Administration,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1611-6 ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L.123-5 et R.123-2 ;

VU la demande de Madame Lana KNOCHEL-SEHR, assistante sociale à la Mairie de Souffelweyersheim, reçue le 20 février 2026 ;

après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 11 voix pour, dont 1 par procuration

EMET un avis favorable à la demande de secours financier d'une personne domiciliée à Souffelweyersheim portant sur la prise en charge de son dernier stage de BAFA, à hauteur de 390 €.

VERSE l'aide à CEMEA Grand-Est, sur présentation d'un justificatif.

III. – DIVERS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le secrétaire de séance

Laurent REYMANN

La Vice-Présidente

Myriam JOACHIM

